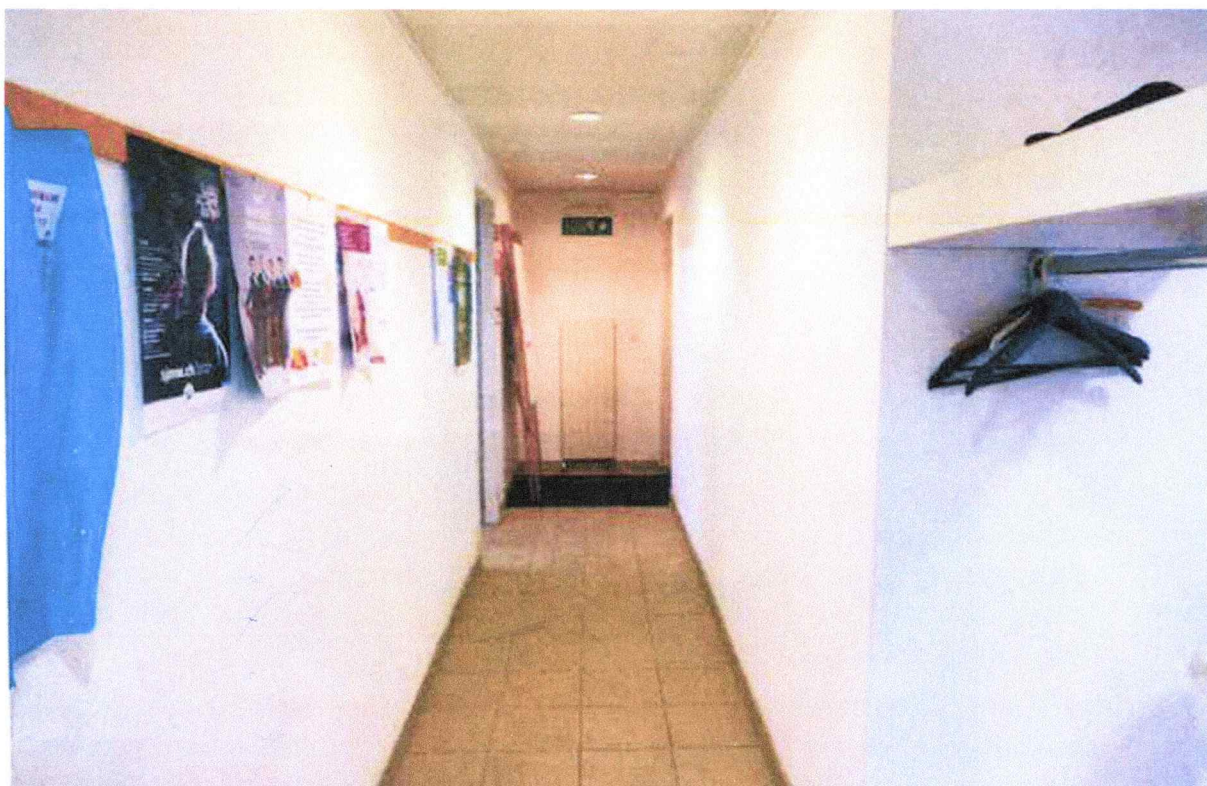


Commune de Chêne-Bougeries

Motion du 17 novembre 2022 proposée par Florence Lambert pour le groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries :

« Pour la mise à disposition de locaux pour les besoins de La Lyre de Chêne-Bougeries et l'Accademia d'Archi »



Crédit photographique : Florence Lambert, le 6 novembre 2020



Crédit photographique : Florence Lambert, le 7 décembre 2021

Motion

Considérant,

- Que le 28 mars 2022 la commission Territoire, Urbanisme et Mobilité élargie à l'ensemble du Conseil municipal a accepté à l'unanimité d'aller de l'avant dans le processus de développement d'un projet d'affectation de La Bessonnette ;
- Qu'une étude d'implantation, présentée par Monsieur Francis Jacquier de l'Atelier Archiplein, comportant trois variantes portant sur le potentiel à bâtir avait alors été examinée. La question à laquelle il fallait répondre était de savoir ce qui pouvait être développé sur le terrain, l'examen de l'affectation devait être soumis ensuite à la commission Bâtiments et Infrastructures ;
- Que lors de la séance du 20 juin 2022, réunissant les commissions Culture, Bâtiments et Infrastructures, ont donc été discutées les possibilités d'affectation de La Bessonnette compte tenu de sa proximité avec la salle communale et l'Espace Nouveau-Vallon mais aussi des contraintes de préservation du site ;
- Qu'au vu de la dégradation de l'état de la Maison de maître, les commissaires Culture et Bâtiments ont conclu qu'il fallait désormais faire diligence ;
- Que l'avis que le terrain de La Bessonnette y compris la maison de Maître soit rendu accessible au public et qu'il soit affecté à des programmes culturels et artistiques a clairement été exprimé par un préavis de principe voté à l'unanimité le 20 juin 2022 ;
- Que cet avis est conforme au Plan directeur communal de Chêne-Bougeries (ci-après PDCom) qui retient que le retard pris par la Commune dans la mise à disposition d'équipements à l'intention de la population ne concerne pas uniquement les écoles (p. 27 du PDCom approuvé par le Conseil d'Etat le 2 mars 2022 après adoption par le Conseil municipal le 18 novembre 2021);
- Que le PDCom de Chêne-Bougeries propose dès lors des acquisitions foncières et le maintien de bâtiments à valeur patrimoniale pour l'accueil de programmes à vocation socioculturelle ; à titre d'exemple, les terrain acquis par la Commune dans le secteur de la Bessonnette et le secteur centre-Chêne sont expressément cités comme pouvant accueillir des programmes culturels, de loisirs ou de sport (p. 27 du PDCom) ;
- Que les commissaires des commissions Culture, Bâtiments et Infrastructures ont de plus plébiscité la proposition de mandater Monsieur Gabriel Umstätter pour concevoir ce qui pourrait être développé dans la Maison de Maître et ses abords, eu égard aux potentiels à bâtir mis en évidence ;
- Qu'en vue de répondre aux besoins pressants de l'Accademia d'Archi et de La Lyre de Chêne-Bougeries, il a été précisé que le mandat devra intégrer le projet de centre de formation musicale et d'échanges culturels dont les besoins minimaux en salles avaient été estimés par Monsieur Laurent Marty ;
- Que le rapport de Monsieur Laurent Marty avait d'une part considéré que la Commune de Chêne-Bougeries subventionne sur le territoire communal La Lyre,

harmonie municipale et école de musique, ainsi que l'Accademia d'Archi, école de musique de cordes accréditée par le Canton (cf. p. 3 dudit rapport) et d'autre part que ces deux institutions occupent actuellement des locaux qui ne permettent plus à moyen terme de poursuivre leurs activités dans des conditions acceptables et répondant aux normes d'écolages, soit en raison de l'état général des locaux, soit en prévision de travaux futurs (p. 3 dudit rapport) ;

- Que, cela étant, Monsieur Gabriel Umstätter apparaît dans l'incapacité de rendre son rapport dans un délai prévisible; la commission Culture agendée pour en prendre connaissance le 14 novembre a dû être annulée.

Aussi, dans l'attente d'un projet d'affectation définitif de La Bessonette, le groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux de Chêne-Bougeries invite le Conseil administratif à :

- **Procéder sans plus tarder aux éventuelles démarches nécessaires auprès du Canton et mettre à disposition de La Lyre de Chêne-Bougeries et de l'Accademia d'Archi, dans la maison de Maître de la Bessonette, à défaut dans un autre lieu que le Conseil administratif jugerait plus approprié, des espaces pour répondre à leurs besoins ;**
- **Procéder si besoin avec l'aide de mandataires qualifiés aux rafraîchissements nécessaires, pour une entrée dans les locaux dans les plus brefs délais ;**
- **Informers La Lyre de Chêne-Bougeries et l'Accademia d'Archi de sa décision.**

Avec l'espoir que cette motion soit accueillie favorablement par les Conseillers municipaux présents,

